

# **21-04-1998 : Loi 10-98 AN portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement**

*Promulgation : Décret 98-185 du 27-05-1998*

*Publication : J.O.BF. n° 1 spécial du 25-06-1998 , p. 2*

## **Chapitre I DES MODALITES D'INTERVENTION DE L'ETAT**

**Article 1er :** Au sens de la présente loi, les interventions de l'Etat sont toutes les formes d'action par lesquelles l'Etat, à travers les missions de service public, assure ou participe à la définition et à la poursuite d'objectifs jugés d'intérêt général.

L'Etat assure ses interventions de façon exclusive ou complémentaire avec les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales, les associations et le secteur privé.

**Article 2 :** Dans tous les domaines d'intervention, l'Etat assure, à titre exclusif, les missions suivantes :

- définir les politiques et les stratégies nationales de développement ;
- réglementer la vie socio-économique ;
- définir et assurer le contrôle et la surveillance des normes ;
- assurer l'organisation et la réalisation des grandes infrastructures sociales et économiques.

**Article 3 :** Dans le domaine de souveraineté, les missions exercées à titre exclusif par l'Etat sont :

- promouvoir et rendre la justice ;
- assurer la sécurité publique ;
- assurer la défense nationale et la sécurité intérieure ;
- assurer la diplomatie ;
- assurer l'orientation économique et gérer les finances publiques ;
- promouvoir le développement institutionnel.

**Article 4 :** L'Etat a l'obligation d'intervenir chaque fois :

- que les droits fondamentaux reconnus sont menacés ;
- qu'un intérêt national stratégique est en jeu.

En tout état de cause, l'intervention de l'Etat doit se faire conformément à la loi.

**Article 5 :** Les missions essentielles et les missions secondaires de l'Etat par domaine et par secteur d'activités sont déterminées selon le tableau ci-après :

## I - DOMAINE DE LA SOUVERAINETE

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
JUSTICE	Rendre la justice Administrer la justice	Assurer l'organisation et le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Organiser les services auxiliaires de justice. Assurer l'exécution des décisions de justice.
SECURITE NATIONALE ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	Assurer la sécurité des personnes et des biens Administrer le territoire	Elaborer une politique dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publics. Mettre en place et assurer l'organisation générale des forces de maintien de l'ordre et de sécurité civile. Elaborer et veiller au respect des lois relatives aux droits civiques et à l'exercice des libertés publiques. Assurer l'administration du territoire.
DEFENSE DU TERRITOIRE	Assurer la défense du territoire	Assurer l'organisation générale de la défense nationale. Elaborer et exécuter la politique en matière de défense. Organiser les forces armées nationales.
RELATIONS EXTERIEURES	Assurer la représentation de l'Etat Burkinabè et défendre les intérêts du Burkina Faso dans le monde Promouvoir l'intégration régionale	Organiser et gérer la représentation diplomatique et consulaire du Burkina Faso à l'étranger. Gérer et promouvoir les relations du Burkina Faso avec les autres acteurs de la scène internationale. Gérer les relations avec les missions diplomatiques étrangères au Burkina Faso. Promouvoir et défendre les positions et les intérêts du Burkina Faso au sein des ensembles sous-régionaux et régionaux auxquels il adhère. Mettre en œuvre la politique d'intégration du Burkina Faso au sein des communautés régionales dont il est membre.
ORIENTATION ECONOMIQUE ET FINANCES	Définir une orientation globale de politique économique et	Elaborer et mettre en œuvre des plans et programmes de développement.

PUBLIQUES	financière	Normaliser les outils, centraliser et diffuser les données statistiques. Gérer les finances publiques
ADMINISTRATION PUBLIQUE	Promouvoir le développement institutionnel	Assurer le recrutement et la formation continue des personnels. Gérer la carrière des personnels de l'Etat. Etudier les contentieux administratifs et représenter l'Etat devant les juridictions administratives. Œuvrer à une hausse de la productivité des services publics. Définir et mettre en œuvre une politique de réforme globale de l'Administration publique. Promouvoir l'expertise nationale.

## II - DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE

<i>SECTEURS</i>	<i>MISSIONS ESSENTIELLES</i>	<i>MISSIONS SECONDAIRES</i>
SANTE	Définir et mettre en œuvre une politique en matière de santé  Protéger, restaurer et promouvoir la santé	Définir la politique et les stratégies nationales de développement sanitaire Piloter la lutte contre les grandes endémies. Elaborer des normes d'ouverture et de contrôle technique des formations sanitaires, pharmaceutiques publiques et privées. Contrôler et suivre l'application des normes. Assurer la formation du personnel de santé. Promouvoir la recherche médicale et la médecine traditionnelle. Réaliser les infrastructures et assurer l'équipement des établissements sanitaires publics. Organiser le système sanitaire national. Développer la médecine préventive. Elaborer et mettre en œuvre une politique d'approvisionnement des médicaments.

		Réglementer la médecine du travail.
SECURITE SOCIALE	Définir et mettre en œuvre une politique de sécurité sociale	Elaborer les textes législatifs et réglementaires en matière de sécurité sociale. Contrôler l'application des normes de sécurité sociale en vigueur. Gérer les branches de sécurité sociale.

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

<i>SECTEURS</i>	<i>MISSIONS ESSENTIELLES</i>	<i>MISSIONS SECONDAIRES</i>
ACTION SOCIALE	Promouvoir la famille, la solidarité nationale et protéger l'enfant	Elaborer les textes législatifs et réglementaires. Informer et sensibiliser les populations sur les droits reconnus à la famille et à l'enfant. Créer et gérer des structures de protection et de rééducation des enfants. Définir et mettre en œuvre une politique de solidarité nationale. Assurer les secours d'urgence. Coordonner les actions de solidarité nationale. Assurer la protection et la promotion des groupes défavorisés.
PROMOTION DE LA FEMME	Promouvoir la situation de la femme et des jeunes filles dans le domaine socio-économique	Coordonner et suivre l'application des politiques socio-économiques en faveur des femmes. Coordonner et suivre les politiques en matière de santé et d'éducation des femmes. Entreprendre des activités de recherche et d'information sur la situation des femmes. Créer un observatoire des droits de la femme.

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (Suite)**

<i>SECTEURS</i>	<i>MISSIONS ESSENTIELLES</i>	<i>MISSIONS SECONDAIRES</i>
-----------------	------------------------------	-----------------------------

URBANISME ET HABITAT	<p>Concevoir et mettre en place une politique d'urbanisme et d'habitat.</p> <p>Planifier et maîtriser le développement des centres urbains et ruraux</p>	<p>Définir et mettre en œuvre une politique d'urbanisation et d'habitat.</p> <p>Elaborer des schémas directeurs d'aménagement des centres urbains et ruraux.</p> <p>Elaborer et contrôler l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'habitat.</p> <p>Appuyer les communes dans les efforts de viabilisation.</p> <p>Mettre en place un observatoire urbain national.</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre une politique de valorisation des matériaux locaux.</p>
ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	Promouvoir et contrôler l'enseignement préscolaire et primaire du public et du privé.	<p>Définir une politique de promotion de l'enseignement et suivre son exécution.</p> <p>Concevoir, contrôler et évaluer les programmes d'enseignement.</p> <p>Organiser les examens et concours scolaires.</p> <p>Assurer la formation initiale et permanente des personnels de l'éducation.</p> <p>Elaborer et suivre la mise en œuvre de la carte scolaire.</p> <p>Elaborer et diffuser la documentation pédagogique.</p>
ALPHABETISATION FONCTIONNELLE ET POST-ALPHABETISATION	Promouvoir et assurer l'alphabétisation fonctionnelle et la post-alphabétisation	<p>Concevoir la stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme.</p> <p>Coordonner et évaluer les actions d'alphabétisation et de formation des jeunes et des adultes.</p> <p>Concevoir, produire et diffuser des documents d'alphabétisation.</p>

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIAL (Suite)**

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Promouvoir et contrôler l'enseignement secondaire public et privé	<p>Définir et mettre en œuvre une politique de l'enseignement secondaire et suivre son exécution.</p> <p>Concevoir, contrôler et évaluer les programmes d'enseignement.</p> <p>Créer et gérer des établissements d'enseignements nationaux et les bourses scolaires.</p> <p>Organiser les examens et concours du secondaire.</p>

		Assurer la formation professionnelle et pédagogique des enseignants. Elaborer les documents et autres matériels didactiques.
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Promouvoir et contrôler l'enseignement supérieur public et privé	Définir et mettre en œuvre une politique en matière d'enseignement supérieur et suivre son exécution. Elaborer, mettre en œuvre et évaluer les programmes d'enseignement supérieur. Créer et gérer des structures d'enseignement supérieur. Suivre et contrôler la gestion administrative et/ou pédagogique des structures d'enseignement supérieur. Organiser les examens ou concours professionnels et pédagogiques et délivrer les diplômes. Elaborer les documents et autres matériels didactiques. Assurer la formation des enseignants.

#### DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (Suite)

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
EMPLOI ET TRAVAIL	Promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage. Promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage	Définir et mettre en œuvre une politique de l'emploi et de réinsertion des travailleurs. Définir et mettre en œuvre une politique de formation professionnelle et d'apprentissage. Gérer le marché de l'emploi. Organiser et appuyer le secteur informel. Contrôler l'émigration. Elaborer et contrôler l'application des normes de travail. Gérer les conflits individuels et collectifs de travail.
SPORT	Promouvoir le sport	Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale en matière de sport. Organiser l'Administration et la pratique du sport. Créer et gérer des complexes sportifs nationaux.

		<p>Développer l'éducation physique et sportive.</p> <p>Former des enseignants d'E.P.S. et des cadres de sport.</p> <p>Concevoir, contrôler et évaluer les programmes d'enseignements de l'E.P.S..</p>
JEUNESSE	Promouvoir l'action en faveur de la jeunesse.	<p>Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale en matière de jeunesse.</p> <p>Favoriser l'intégration de la jeunesse dans le processus de développement national.</p> <p>Assurer la formation du personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse.</p> <p>Créer et équiper des infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse.</p> <p>Promouvoir le mouvement associatif des jeunes et les activités socio-éducatives et de loisir.</p> <p>Réglementer et contrôler la vie des organisations de jeunesse.</p> <p>Promouvoir et assurer le suivi de l'action internationale de la jeunesse.</p>
CULTURE	Promouvoir le développement d'une culture nationale.	<p>Définir une politique de promotion, de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel national.</p> <p>Concevoir, élaborer des normes et contrôler leur application.</p> <p>Appuyer le secteur privé dans ses actions de promotion, de production et de diffusion des produits culturels.</p> <p>Favoriser les échanges nationaux et internationaux en matière culturelle.</p> <p>Organiser des manifestations culturelles nationales et d'envergure internationale.</p> <p>Gérer le musée national et la bibliothèque nationale.</p> <p>Réglementer et contrôler les échanges internationaux en matière culturelle.</p> <p>Promouvoir la formation des artistes.</p>

### III - DOMAINE LA PRODUCTION

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
AGRICULTURE	Promouvoir un développement agricole durable	<p>Définir une politique de développement agricole durable et suivre son application.</p> <p>Réglementer et contrôler les activités du secteur agricole.</p> <p>Encourager les producteurs agricoles par des mesures incitatives appropriées.</p> <p>Diffuser l'information agricole auprès des producteurs impliqués dans la promotion de l'agriculture.</p> <p>Promouvoir l'industrie de soutien à l'agriculture.</p>
RESSOURCES ANIMALES	Organiser et promouvoir la production des ressources animales	<p>Définir et mettre en œuvre une politique générale en matière de ressources animales et suivre son application.</p> <p>Réglementer et contrôler les activités en matière de ressources animales.</p> <p>Assurer la réglementation et le contrôle sanitaire des produits animaux.</p> <p>Encourager les producteurs dans le domaine des ressources animales par des mesures incitatives appropriées.</p> <p>Diffuser l'information auprès des producteurs impliqués dans la promotion des ressources animales.</p>
RESSOURCES FORESTIERES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES	Elaborer et mettre en œuvre une politique de développement de la forêt, de la faune et de la pêche	<p>Elaborer et mettre en œuvre une politique de développement de la forêt, de la faune et de la pêche.</p> <p>Elaborer et mettre en application les textes en matière de réglementation forestière et halieutique et en matière de gestion de la faune.</p> <p>Constituer, classer, conserver, aménager, restaurer et gérer le patrimoine forestier national.</p> <p>Constituer, classer, conserver, aménager et gérer les parcs nationaux, les réserves de faune et de flore.</p>

**DOMAINE DE LA PRODUCTION (suite)**

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
INDUSTRIE	Assurer le développement de l'industrie.	Définir et mettre en œuvre une politique de développement de l'industrie. Assurer la promotion et la coopération industrielle. Assurer la réglementation des activités en matière d'industrie et de la propriété industrielle. Assurer le respect des droits d'auteurs. Promouvoir les industries de soutien à l'agriculture, à la production animale et halieutique.
ARTISANAT	Assurer la promotion de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.	Définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'artisanat. Définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion des petites et moyennes entreprises. Promouvoir la formation des artisans.
MINES ET GEOLOGIE	Assurer la promotion de la recherche et de l'exploitation géologique et minière.	Définir et mettre en œuvre une politique de recherche et d'exploitation géologique et minière. Valoriser la recherche minière. Réglementer et contrôler la recherche et l'exploitation minière et géologique.

#### IV - DOMAINE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
EAU & HYDRAULIQUE	Définir et mettre en œuvre une politique nationale en matière d'hydraulique.	Elaborer une législation en matière d'eau. Contrôler les normes de réalisation des ouvrages hydrauliques. Réaliser et gérer les points d'eau (puits, forages, barrages et les aménagements hydrauliques). Assurer l'eau potable aux populations.
ENERGIE	Promouvoir, réglementer et suivre la politique énergétique.	Réglementer et contrôler la production, l'approvisionnement et la distribution des énergies conventionnelles sur l'ensemble du territoire. Créer, équiper et contrôler les infrastructures énergétiques. Promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables et les économies d'énergies.
TRANSPORTS	Définir et mettre en œuvre une politique de développement des transports	Réglementer et contrôler l'exploitation des infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et ferroviaires. Réglementer et contrôler les transports routiers, ferroviaires, aériens et maritimes.

#### DOMAINE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION (suite)

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
TOURISME ET HOTELLERIE	Définir et mettre en œuvre une politique en matière de tourisme et de l'hôtellerie.	Réglementer les activités touristiques et hôtelières. Appuyer les initiatives en matière de réalisation de sites touristiques et hôteliers. Promouvoir, réglementer et contrôler la commercialisation des produits touristiques.

COMMERCE	Définir et mettre en œuvre une politique générale en matière de commerce	Réglementer et contrôler la politique commerciale. Veiller à l'application des accords commerciaux internationaux.
COMMUNICATION	Définir et mettre en œuvre une politique en matière de communication des médias.	Assurer la couverture médiatique du territoire. Veiller au respect de la déontologie en matière de communication Créer et équiper les infrastructures des postes et télécommunications. Réglementer et contrôler le service des postes et télécommunications Assurer le service des postes et télécommunications.
TRAVAUX PUBLICS	Développer les infrastructures publiques.	Définir et mettre en œuvre une politique en matière de désenclavement interne et externe. Elaborer et coordonner la mise en œuvre et le contrôle des programmes d'entretien et de construction. Réaliser et suivre l'entretien et la construction des : - infrastructures routières, aéroportuaires, ferroviaires et maritimes.  - infrastructures cartographiques et énergétiques. Etablir les normes et assurer leur contrôle.
RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Définir et mettre en œuvre une politique en matière de recherche scientifique et contrôler son application.	Définir et financer des programmes nationaux de recherche dans tous les secteurs d'activités. Mettre en œuvre une politique de formation et d'insertion des chercheurs dans toutes les disciplines. Créer et gérer des centres publics de recherche scientifique. Publier les résultats de la recherche et toutes informations relatives au progrès scientifique, technique et technologique. Protéger le patrimoine scientifique. Valoriser les résultats de la recherche scientifique.

## V - DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

<b>SECTEURS</b>	<b>MISSIONS ESSENTIELLES</b>	<b>MISSIONS SECONDAIRES</b>
ENVIRONNEMENT	Concevoir et superviser une politique de restauration, de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles renouvelables.	<p>Elaborer et mettre en application les textes en matière de réglementation des pollutions et des nuisances diverses, des espaces réservés et/ou classés pour l'embellissement.</p> <p>Elaborer une stratégie nationale en matière de lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisance.</p> <p>Elaborer une stratégie nationale en matière d'aménagements des espaces verts et d'embellissement.</p> <p>Elaborer et suivre l'application des stratégies en matière d'éducation environnementale.</p> <p>Coordonner les activités en matière de lutte contre la désertification et les autres causes de dégradation de l'environnement.</p>
ASSAINISSEMENT	Concevoir, mettre en œuvre et superviser la politique nationale en matière d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie.	<p>Elaborer une législation en matière d'assainissement et mettre en œuvre des plans directeurs d'assainissement.</p> <p>Initier, coordonner, et suivre les actions liées à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie tant en milieu rural qu'urbain.</p> <p>Concevoir des outils de gestion des eaux pluviales et des eaux usées, des ordures ménagères et des déchets industriels.</p>

## Chapitre II DE LA REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE L'ETAT ET LES AUTRES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT

**Article 6** : La répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement est déterminée conformément au tableau ci-après :

### I - DOMAINE DE LA SOUVERAINETE

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; associations</i>	<i>Secteur privé</i>
JUSTICE	Promouvoir et rendre la justice.	Assurer l'organisation et le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Organiser les services auxiliaires de justice. Assurer l'exécution des décisions de justice.	Sensibiliser les populations locales rapport à leurs droits et obligations	Sensibiliser les populations rapport à leurs droits et obligations	Offrir des prestations de services juridiques et judiciaires (notaire, avocat, huissier)
SECURITE NATIONALE ET ADMINISTRATIO N DU TERRITOIRE	Assurer la sécurité des personnes et des biens Administrer le territoire	Elaborer et mettre en œuvre une politique dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publique Mettre en place et assurer l'organisation générale des forces de maintien de l'ordre de sécurité civile. Elaborer et veiller au respect des lois relatives aux droits civiques et à l'exercice des libertés publiques. Assurer l'administration du territoire.	Mettre en place une police municipale dans les communes. Assurer la sécurité publique et civile au niveau local. Assurer l'administration locale.	Apporter un appui technique, organisationnel, financier et matériel aux collectivités locales	Assurer la sécurité privée. (création de services de détectives privées, constitution de sociétés de gardiennage).

**DOMAINE DE LA SOUVERAINETE (suite )**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
DEFENSE DU TERRITOIRE	Assurer la défense du territoire	Elaborer et exécuter la politique en matière de défense nationale. Assurer l'organisation générale de la défense nationale. Organiser les forces armées nationales.	Participer aux efforts de la défense nationale	Collaborer à la défense nationale	Collaborer à la défense nationale
RELATIONS EXTERIEURES	Développer et entretenir les relations extérieures	Organiser et gérer la représentation diplomatique et consulaire du Burkina Faso à l'étranger. Gérer et promouvoir les relations du Burkina Faso avec les autres acteurs de la scène internationale. Gérer les relations avec les missions diplomatiques étrangères au Burkina Faso.	Mettre en œuvre la coopération décentralisée.	Participer à la promotion et à la défense des intérêts burkinabè dans le monde.	Participer à la promotion et à la défense des intérêts burkinabè dans le monde.
ORIENTATION ECONOMIQUE ET FINANCES PUBLIQUES	Promouvoir un développement économique durable	Elaborer et mettre en œuvre des plans et programmes de développement. Gérer les finances publiques. Normaliser les outils, centraliser et diffuser les données statistiques.	Définir les politiques économiques locales. Appliquer les textes définissant la compétence des collectivités en matière de finances	Appuyer la mise en œuvre des politiques locales. Aider à la constitution et à l'alimentation des banques de données.	Contribuer à l'orientation économique et à la mobilisation des finances publiques.

			locales.		
ADMINISTRATIO N PUBLIQUE	Promouvoir le développement institutionnel	Assurer le recrutement et la formation continue des personnels de l'Etat.  Gérer la carrière des personnels de l'Etat.  Etudier les contentieux administratifs et représenter l'Etat devant les juridictions administratives.  Œuvrer à une hausse de la productivité des services publics.  Définir et mettre en œuvre une politique de développement institutionnel.	Concourir à la mise en place du système de bonne gouvernance.	Concourir à la mise en place du système de bonne gouvernance.	Concourir à la mise en place du système de bonne gouvernance.

## II - DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
SANTE	Promouvoir la Santé et l'hygiène publique.  Définir et mettre en	Elaborer des normes d'ouverture et de contrôle technique des formations sanitaires, pharmaceutiques publiques et privées.  Piloter la lutte contre les grandes	Appliquer les politiques et les normes définies.  Concourir à la lutte contre les grandes	Apporter un appui matériel et financier  Concourir à la mise en œuvre des politiques définies.	Appliquer les politiques définies en matière de promotion et d'hygiène publique.  Offrir des prestations de services dans la réalisation

	<p>œuvre une politique de santé.</p>	<p>endémies.</p> <p>Assurer la formation du personnel de santé.</p> <p>Promouvoir la recherche médicale et la médecine traditionnelle.</p> <p>Réaliser les infrastructures et assurer l'équipement des établissements sanitaires.</p> <p>Organiser les formations sanitaires publiques et privées.</p> <p>Développer la médecine préventive.</p> <p>Elaborer une législation et des plans directeurs d'assainissement.</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre une politique d'approvisionnement des médicaments.</p> <p>Réglementer la médecine du travail.</p>	<p>endémies.</p> <p>Mettre en œuvre les plans d'assainissement</p> <p>Appliquer la réglementation et la législation en matière de santé et d'hygiène publique.</p> <p>Sensibiliser les populations en matière de santé et d'hygiène publique</p> <p>Gérer les infrastructures en matière de santé</p> <p>Créer les infrastructures sanitaires.</p> <p>Assurer la gestion de la santé des populations.</p> <p>Concourir à l'identification des besoins de formation.</p> <p>Formuler des thèmes de recherche.</p> <p>Développer toutes actions en faveur de la promotion de la médecine traditionnelle.</p> <p>Contrôler et suivre</p>	<p>Sensibiliser les populations en matière de santé et d'hygiène publique</p> <p>Apporter un appui aux populations et aux collectivités en matière de santé.</p> <p>Apporter un appui à la formation du personnel de santé.</p> <p>Concourir à la mise en œuvre des politiques définies.</p> <p>Appuyer la création et l'équipement des formations sanitaires.</p>	<p>des ouvrages d'assainissement.</p> <p>Créer, équiper et gérer les infrastructures sanitaires</p> <p>Créer et gérer des cliniques.</p> <p>Vendre des produits pharmaceutiques</p>
--	--------------------------------------	---	---	--	---

			<p>l'exercice de la médecine traditionnelle.</p> <p>Créer et gérer des formations sanitaires.</p> <p>Vendre des produits pharmaceutiques.</p>		
--	--	--	---	--	--

### DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
SECURITE SOCIALE	Assurer la sécurité sociale.	<p>Elaborer les textes législatifs et réglementaires en matière de sécurité sociale.</p> <p>Contrôler l'application des normes de sécurité sociale en vigueur.</p> <p>Gérer les branches de sécurité sociale</p>	<p>Appliquer la législation et la réglementation en matière de sécurité sociale au niveau local.</p> <p>Susciter la création de mutuelles pour la couverture sociale au niveau local.</p>	<p>Appliquer la législation et la réglementation en matière de sécurité sociale.</p> <p>Créer des mutuelles pour la couverture sociale des populations.</p>	<p>Appliquer la législation et la réglementation en matière de sécurité sociale.</p> <p>Créer des mutuelles pour la couverture sociale des populations.</p>

### DOMAINES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
ACTION SOCIALE	Promouvoir la famille, la solidarité	Elaborer les plans directeurs de promotion socio-économique et de	Réaliser les plans de promotion socio-économique, de	Informé et sensibiliser les populations sur les droits reconnus à la	Créer des structures de protection et de rééducation

	<p>nationale et protéger l'enfant</p>	<p>protection de la famille et de l'enfant.          Informer et sensibiliser les populations sur les droits reconnus à la famille et à l'enfant.          Elaborer les textes législatifs et réglementaires en matière de promotion de l'enfance et veiller à leur application.          Créer des structures de protection et de rééducation des enfants.          Définir et mettre en œuvre une politique de solidarité nationale.          Coordonner les actions de solidarité nationale.          Assurer la protection et la promotion des groupes défavorisés.</p>	<p>protection de l'enfant et de la famille au niveau local.          Informer et sensibiliser les populations sur les droits reconnus à la famille et à l'enfant.          Assurer la protection et la rééducation des enfants au niveau local.          Appliquer la réglementation.          Mettre en œuvre au niveau local, la politique de solidarité nationale.          Assurer la protection et la promotion des groupes défavorisés au niveau local.          Suivre les opérations de solidarité et de secours d'urgence au niveau local.</p>	<p>famille et à l'enfant.          Apporter un appui matériel et financier à la promotion de la famille et de l'enfant.          Apporter un appui matériel et financier à la protection de l'enfance.          Informer et sensibiliser les populations sur les droits des enfants.          Créer des structures de protection et de rééducation des enfants.          Contribuer à la réalisation des opérations d'urgence et de solidarité nationale.          Appuyer les actions de protection et de promotion des groupes défavorisés.</p>	<p>des enfants.          Contribuer à la réalisation des opérations d'urgence et de solidarité nationale.</p>
--	---------------------------------------	---	---	---	---

**DOMAINES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
PROMOTION DE LA FEMME	Améliorer la situation socio-économique de la femme	<p>Promouvoir toute mesure destinée à améliorer le statut économique et les conditions de vie de la femme et de la jeune fille.</p> <p>Favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilités au sein de la société burkinabè.</p> <p>Lutter contre toute forme de discrimination dont les femmes et les jeunes filles peuvent être victimes.</p> <p>Œuvrer à la valorisation de l'image de la femme et à la transformation des attitudes et comportements contraires à sa promotion.</p>	<p>Développer des programmes et projets intégrés générateurs de revenus pour les femmes en zones rurales.</p> <p>Développer des programmes visant au renforcement des capacités de gestion des femmes.</p> <p>Développer des réseaux de concertation pour les femmes.</p> <p>Impliquer les femmes dans les stratégies de décentralisation.</p> <p>Mobiliser l'épargne locale.</p> <p>Créer des mécanismes fournissant de nouveaux produits financiers.</p>	<p>Contribuer à la traduction et à la vulgarisation des textes.</p> <p>Développer des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et d'alphabétisation.</p> <p>Organiser les institutions accordant de petits crédits aux femmes.</p> <p>Initier des actions de plaidoyer et lobbying.</p>	<p>Promouvoir l'entrepreneuriat féminin.</p> <p>Soutenir la création de petites entreprises et de micro entreprises au bénéfice des femmes du secteur informel.</p> <p>Contribuer à la mise en place des moyens de production en faveur des femmes.</p>

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
URBANISME ET HABITAT	<p>Planifier et maîtriser le développement des centres urbains et ruraux.</p> <p>Concevoir et mettre en place une politique de l'habitat</p>	<p>Définir et mettre en œuvre une politique d'urbanisation et d'habitat.</p> <p>Elaborer les schémas directeurs d'aménagement des centres urbains et ruraux.</p> <p>Elaborer une réglementation en matière d'urbanisme, notamment un code de l'urbanisme et de la construction.</p> <p>Appuyer les communes dans les efforts de viabilisation.</p> <p>Définir des normes adaptées aux contextes burkinabè.</p> <p>Mettre en place un observatoire urbain national.</p> <p>Elaborer la politique de valorisation des matériaux locaux (recherche scientifique et technologique )</p> <p>Elaborer une réglementation en matière d'habitat.</p>	<p>Mettre en œuvre les programmes contenus dans les différents plans stratégiques de développement.</p> <p>Collecter, stocker et gérer les indicateurs urbains au niveau local.</p> <p>Mettre en place un plan d'occupation des sols (pos).</p> <p>Elaborer les plans d'urbanisme de détail.</p> <p>Contrôler le développement urbain local.</p> <p>Collecter, stocker et gérer les indicateurs du logement.</p> <p>Valoriser les matériaux locaux et l'autopromotion immobilière.</p>	<p>Participer à l'exécution des schémas ou plans de développement.</p> <p>Sensibiliser à l'utilisation des matériaux locaux.</p> <p>Participer à la valorisation des matériaux locaux et l'autopromotion immobilière.</p> <p>Utiliser et perfectionner les techniques locales.</p> <p>Encadrer les groupements d'artisans du secteur habitat.</p>	<p>Participer à l'élaboration des plans stratégiques de développement des communes en concertation avec l'Etat et/ou les collectivités locales en qualité de maître d'œuvre .</p> <p>Participer à la promotion immobilière.</p> <p>Contribuer à la valorisation des matériaux locaux et l'autopromotion immobilière.</p> <p>Utiliser et perfectionner les techniques locales performantes.</p> <p>Créer des unités de production de matériaux</p>

			<p>Utiliser et perfectionner les techniques locales.</p> <p>Encadrer les groupements d'artisans du secteur habitat.</p> <p>Contrôler la qualité des matériaux et garantie décennale des infrastructures.</p>		
--	--	--	--	--	--

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	Promouvoir l'enseignement préscolaire et primaire.	<p>Définir une politique de promotion de l'enseignement préscolaire et primaire et suivre son exécution.</p> <p>Concevoir, contrôler et évaluer les programmes d'enseignement.</p> <p>Organiser les examens et concours scolaires.</p> <p>Assurer la formation initiale et permanente des personnels de l'éducation et la formation pédagogique des enseignants.</p> <p>Elaborer et suivre la mise en œuvre de la carte scolaire.</p>	<p>Mettre en œuvre une politique de promotion de l'enseignement.</p> <p>Appuyer l'organisation des examens et concours.</p> <p>Créer et gérer des centres de formation professionnelle.</p> <p>Recruter et gérer le personnel enseignant.</p> <p>Mettre en œuvre la réglementation au</p>	<p>Apporter un appui financier, matériel et technique dans le cadre de la promotion de l'enseignement.</p> <p>Apporter un appui matériel et financier dans la création et la gestion des centres de formation.</p> <p>Apporter un appui matériel et financier à la création et au fonctionnement des structures</p>	<p>Appliquer la politique définie en matière d'enseignement</p> <p>Appuyer l'organisation des examens et concours.</p> <p>Créer et gérer des centres de formation.</p> <p>Recruter et gérer le personnel enseignant.</p> <p>Créer et gérer des structures d'enseignement.</p> <p>Appliquer la réglementation.</p> <p>Exécuter les programmes</p>

		<p>Elaborer et diffuser la documentation pédagogique.</p> <p>Elaborer une réglementation relative à la création et à la gestion des structures d'enseignement public et privé et contrôler son application.</p>	<p>niveau local.</p> <p>Créer et gérer des structures d'enseignement au niveau local.</p> <p>Exécuter les programmes d'enseignement au moyen de supports didactiques.</p> <p>Mettre en œuvre la carte scolaire.</p> <p>Diffuser la documentation pédagogique.</p>	<p>d'enseignement.</p> <p>Mettre en œuvre les cartes scolaires.</p> <p>Apporter un appui matériel et financier à la mise en place de la documentation.</p>	<p>d'enseignement au moyen des supports didactiques.</p> <p>Participer à la mise en œuvre de la carte scolaire.</p> <p>Editer et distribuer des manuels pédagogiques.</p>
--	--	---	---	--	---

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>

ALPHABETISATION FONCTIONNELLE ET POST- ALPHABETISATION	Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle et la post- alphabétisation.	Concevoir la stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme.  Coordonner les actions 'alphabétisation et de formation des jeunes et des adultes.  Concevoir, produire et diffuser des documents d'alphabétisation.	Mettre en œuvre la stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme.  Organiser des activités d'alphabétisation et de formation des jeunes et adultes au niveau local.	Organiser des activités d'alphabétisation et de formation des jeunes et des adultes.  Concourir à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme.	Mettre en œuvre la stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme.  Produire et diffuser les documents relatifs à l'alphabétisation.  Créer des centres d'alphabétisation et de formation pour jeunes et adultes.
---	---	--	--	--	---

#### DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)

		Acteurs et rôles			
Secteurs	Objectifs globaux	Etat	Collectivités locales	ONG & Associations	Secteur Privé
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Promouvoir l'enseignement secondaire	Définir et mettre en œuvre une politique de l'enseignement secondaire et suivre son exécution.  Concevoir, contrôler et évaluer les programmes d'enseignement.  Organiser les examens et concours scolaires.  Créer et gérer les établissements nationaux et les bourses scolaires.  Assurer la formation professionnelle et pédagogique	Mettre en œuvre une politique de l'enseignement secondaire.  Exécuter les programmes d'enseignement.  Créer et gérer des établissements secondaires publics.  Participer à l'organisation des examens et concours  Créer des centres de	Apporter un appui matériel et financier à la mise en œuvre de la politique de l'enseignement.  Apporter un appui matériel et financier à la création des établissements secondaires.  Créer et gérer des établissements secondaires.  Apporter un appui à la création et au	Mettre en œuvre une politique de l'enseignement secondaire.  Exécuter les programmes d'enseignement.  Créer et gérer des établissements secondaires.  Appuyer l'organisation des examens et concours.  Créer des centres de formation.  Recruter, former et gérer le personnel enseignant.

		des enseignants. Elaborer les documents et autres matériels didactiques.	formation. Recruter, former et gérer le personnel enseignant.	fonctionnement des centres de formations.	
--	--	---	--	---	--

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Promouvoir et contrôler l'enseignement supérieur	<p>Définir et mettre en œuvre une politique en matière d'enseignement supérieur et suivre son exécution.</p> <p>Elaborer, mettre en œuvre et évaluer les programmes d'enseignement supérieur.</p> <p>Créer et gérer des structures d'enseignement supérieur.</p> <p>Suivre et contrôler la gestion administrative et/ou pédagogique des structures d'enseignement supérieur.</p> <p>Organiser les examens ou concours professionnels et pédagogiques et délivrer les diplômes.</p> <p>Elaborer les documents et autres matériels didactiques.</p> <p>Assurer la formation des enseignants.</p>		Apporter un appui financier dans la création et la gestion des structures d'enseignement supérieur.	<p>Mettre en œuvre une politique et les programmes de l'enseignement supérieur.</p> <p>Créer et gérer des écoles et/ou des instituts d'enseignement supérieur.</p> <p>Participer à l'organisation des examens et concours pédagogiques.</p> <p>Editer, distribuer et diffuser des documents et autres matériels didactiques.</p>

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
EMPLOI ET TRAVAIL	Promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage	<p>Définir et mettre en œuvre une politique de l'emploi et de réinsertion des travailleurs.</p> <p>Définir et mettre en œuvre une politique de formation professionnelle et d'apprentissage.</p> <p>Organiser et appuyer le secteur informel.</p> <p>Contrôler l'émigration.</p> <p>Gérer le marché de l'emploi.</p> <p>Elaborer et contrôler l'application des normes de travail.</p> <p>Gérer les conflits individuels et collectifs de travail.</p>	<p>Mettre en œuvre la politique de l'emploi et de formation professionnelle au niveau local.</p> <p>Mettre en œuvre la politique de promotion de l'artisanat au niveau local.</p> <p>Gérer le marché de l'emploi au niveau local.</p> <p>Mettre en œuvre la politique de promotion du secteur informel au niveau local.</p> <p>Aider à l'organisation du secteur informel.</p> <p>Appliquer les conventions collectives.</p> <p>Appliquer la législation et la réglementation en matière de travail au niveau local.</p> <p>Contribuer au règlement des conflits</p>	<p>Appliquer la réglementation en matière d'emploi.</p> <p>Créer des centres de formation professionnelle.</p> <p>Appuyer les écoles ou centres de formation professionnelle existants ou à créer.</p> <p>Développer toutes activités susceptibles de générer des emplois.</p> <p>Aider à l'organisation du secteur informel.</p> <p>Accorder un appui financier, matériel, ou en formation aux agents du secteur informel.</p> <p>Appliquer les conventions collectives.</p> <p>Appliquer les normes de travail.</p>	<p>Appliquer la réglementation en matière d'emploi</p> <p>Créer des centres de formation professionnelle.</p> <p>Développer toutes activités susceptibles de générer des emplois.</p> <p>Créer des structures de placement.</p> <p>Offrir des services de formation d'assistance conseil.</p> <p>Appliquer les conventions collectives .</p> <p>Appliquer les normes de travail.</p>

			de travail au niveau local.		
--	--	--	-----------------------------	--	--

**DOMAINES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
SPORTS	Promouvoir le sport	<p>Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale en matière de sport.</p> <p>Organiser l'administration et la pratique du sport.</p> <p>Créer et gérer des complexes sportifs nationaux.</p> <p>Développer l'éducation physique et sportive.</p>	<p>Mettre en œuvre une politique de développement du sport au niveau local.</p> <p>Appuyer les structures de décentralisation des fédérations.</p> <p>Créer et gérer les installations sportives au niveau local.</p> <p>Assurer la formation des animateurs sportifs au niveau local.</p> <p>Organiser des manifestations sportives au plan local.</p>	<p>Concourir à la mise en œuvre de la politique de promotion du sport.</p> <p>Appliquer la réglementation en matière de sport.</p> <p>Assurer la formation des animateurs et des pratiquants.</p> <p>Créer et gérer les installations sportives.</p> <p>Appuyer les associations sportives.</p> <p>Organiser les manifestations sportives.</p> <p>Contribuer à la gestion des fédérations.</p>	<p>Soutenir le programme de mise en œuvre de la politique nationale.</p> <p>Créer et gérer les complexes sportifs.</p> <p>Appuyer les fédérations et les associations sportives.</p> <p>Appuyer la recherche scientifique en matière de sport.</p>

**DOMAINES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

	<b>Acteurs et rôles</b>
--	-------------------------

<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
JEUNESSE	Organiser et encadrer la jeunesse	<p>Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale en matière de jeunesse.</p> <p>Favoriser l'intégration de la jeunesse dans le processus de développement national.</p> <p>Assurer la formation du personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse</p> <p>Créer et équiper des infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse.</p>	<p>Mettre en œuvre une politique de promotion de la jeunesse.</p> <p>Mettre en œuvre des programmes et projets favorisant l'intégration de la jeunesse au processus de développement local.</p> <p>Assurer l'éducation et l'animation de la jeunesse.</p> <p>Créer et gérer des infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse.</p> <p>Contribuer à la formation du personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse.</p>	<p>Appuyer la mise en œuvre des programmes et projets de promotion de la jeunesse.</p> <p>Concourir à l'éducation et à l'animation de la jeunesse.</p> <p>Créer et gérer des infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse.</p> <p>Appuyer la formation du personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse.</p>	<p>Appuyer la mise en œuvre des programmes et projets de promotion de la jeunesse.</p> <p>Concourir à l'éducation et à l'animation de la jeunesse.</p> <p>Appuyer la formation du personnel d'encadrement et d'animation, de la jeunesse.</p> <p>Créer et gérer des infrastructures l'accueil et l'animation de la jeunesse.</p>

**DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA PROMOTION SOCIALE (suite)**

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
CULTURE	Promouvoir le développement	Définir et mettre en œuvre une politique de promotion, de	Mettre en œuvre une politique de promotion	Appliquer les normes	Appliquer les normes définies.

	<p>d'une culture nationale.</p>	<p>préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel national.</p> <p>Concevoir, élaborer des normes et contrôler leur application.</p> <p>Appuyer le secteur privé dans ses actions de promotion, de production et de diffusion de produits culturels.</p> <p>Organiser des manifestations culturelles nationales et d'envergure internationale.</p> <p>Gérer le musée national et la bibliothèque nationale.</p> <p>Favoriser les échanges nationaux et internationaux en matière culturelle.</p> <p>Réglementer et contrôler les échanges internationaux en matière culturelle.</p>	<p>de la culture.</p> <p>Appliquer les normes définies.</p> <p>Produire et distribuer des produits culturels</p> <p>Promouvoir et soutenir la recherche au niveau local.</p> <p>Créer et gérer des infrastructures locales de formation.</p> <p>Organiser des manifestations culturelles.</p> <p>Soutenir les associations culturelles.</p> <p>Créer et gérer des cadres d'expression culturelle avec l'aide de l'Etat.</p> <p>Mettre en œuvre la politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel national.</p> <p>Gérer les musées et bibliothèques provinciaux et municipaux.</p>	<p>définies.</p> <p>Produire et distribuer des produits culturels.</p> <p>Concourir à la promotion de la culture nationale.</p> <p>Appuyer la recherche en matière culturelle.</p> <p>Créer et gérer des infrastructures de formation.</p> <p>Organiser des manifestations culturelles.</p> <p>Créer et gérer des cadres d'expression culturelle.</p> <p>Appuyer la gestion des musées et bibliothèques.</p> <p>Appuyer les actions de promotion, de production et de diffusion des produits culturels</p>	<p>Assurer la création, la gestion et la production des industries culturelles.</p> <p>Entreprendre la recherche en matière culturelle.</p> <p>Créer et gérer des infrastructures de formation.</p> <p>Organiser des manifestations culturelles.</p> <p>Sponsoriser les associations culturelles.</p> <p>Créer et gérer des cadres d'expression culturelle.</p> <p>Concourir à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel national.</p> <p>Promouvoir les arts et les métiers d'arts.</p> <p>Investir dans la production et la diffusion d'œuvres littéraires.</p>
--	---------------------------------	---	---	--	---

### III - DOMAINE DE LA PRODUCTION

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
AGRICULTURE	Promouvoir un développement agricole durable	<p>Définir et mettre en œuvre une politique de développement agricole durable et suivre son application.</p> <p>Réglementer et contrôler les activités du secteur agricole.</p> <p>Assurer l'organisation du monde rural.</p> <p>Assurer un soutien à la mécanisation agricole.</p> <p>Diffuser l'information agricole auprès des producteurs impliqués dans la promotion de l'agriculture.</p> <p>Promouvoir l'industrie de soutien à l'agriculture.</p>	<p>Mettre en œuvre une politique agricole durable au niveau local.</p> <p>Assurer la réglementation et le contrôle des activités agricoles de portée locale.</p>	<p>Concourir à la mise en œuvre de la politique agricole durable.</p> <p>Appliquer la réglementation en matière agricole.</p> <p>Apporter un appui technique, organisationnel, financier et matériel aux producteurs.</p> <p>Gérer les infrastructures et équipements collectifs.</p> <p>Créer et gérer des centres de formation.</p>	<p>Concourir à la mise en œuvre de la politique agricole durable</p> <p>Appliquer la réglementation en matière agricole.</p> <p>Investir dans la production et l'industrie agricole.</p> <p>Commercialiser les produits de l'agriculture.</p> <p>Créer et gérer des centres de formation.</p>

### DOMAINE DE LA PRODUCTION (suite)

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>

RESSOURCES ANIMALES	Organiser et promouvoir la production des ressources animales	<p>Définir et mettre en œuvre une politique générale en matière de ressources animales.</p> <p>Réglementer et contrôler les activités en matière de ressources animales.</p> <p>Assurer la réglementation et le contrôle sanitaire des produits animaux.</p> <p>Diffuser l'information auprès des producteurs impliqués dans la promotion des ressources.</p> <p>Promouvoir l'industrie de soutien à la production animale.</p>	<p>Mettre en œuvre une politique de promotion des ressources animales au niveau local.</p> <p>Appliquer la réglementation en matière des ressources animales au niveau local.</p> <p>Créer et gérer des infrastructures collectives.</p>	<p>Concourir à la mise en œuvre de la politique de promotion des ressources animales.</p> <p>Apporter un appui technique, organisationnel, financier et matériel aux producteurs.</p> <p>Gérer les infrastructures et équipements collectifs.</p> <p>Appuyer les actions de formation destinées au personnel de production animale.</p>	<p>Créer des centres de production animale.</p> <p>Créer et gérer des cliniques et pharmacies vétérinaires.</p> <p>Commercialiser les produits animaux.</p> <p>Offrir des services de formation aux services de production animale.</p> <p>Investir dans la production et l'industrie animales</p>
---------------------	---	---	--	---	--

#### DOMAINE DE LA PRODUCTION (suite)

		Acteurs et rôles			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES	Développer la faune, les bois et forêt	<p>Elaborer et mettre en œuvre une politique de développement de la faune, du bois et de la forêt.</p> <p>Elaborer une réglementation en matière de faune, bois, foret et suivre son application.</p>	<p>Mettre en œuvre une politique de développement de la faune, de la forêt et du bois au niveau local.</p> <p>Appliquer la</p>	<p>Appuyer la mise en œuvre de la politique de développement de faune, de la forêt et du bois.</p>	<p>Participer à la mise en œuvre de la politique de développement de la faune, de la forêt et du bois.</p> <p>Appliquer la réglementation en</p>

		<p>Encadrer et appuyer les partenaires dans le domaine de la faune, du bois et de la forêt</p> <p>Constituer, classer, conserver, aménager et gérer le patrimoine forestier national, les parcs nationaux, les réserves de faune et de flore.</p> <p>Valoriser le potentiel cynégétique.</p>	<p>réglementation en matière de faune, forêt et de bois.</p> <p>Encadrer et appuyer les partenaires intervenant dans le domaine de la faune, de la forêt et du bois.</p>	<p>Appliquer la réglementation en matière de faune, forêt et bois.</p> <p>Appuyer toute initiative et action liées au développement de la faune, de la forêt et du bois.</p> <p>Aménager et gérer les parcs, les réserves de faune et de flore.</p>	<p>matière de faune, forêt et bois,</p> <p>Entreprendre toute action de développement de la faune et de la flore.</p> <p>Aménager et gérer les parcs, les réserves de faune et de flore.</p>
--	--	--	--	---	--

#### DOMAINE DE LA PRODUCTION (suite)

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
INDUSTRIE	Développer l'industrie	<p>Définir et mettre en œuvre une politique de développement de l'industrie.</p> <p>Assurer la promotion et la coopérative industrielle.</p> <p>Assurer la réglementation des activités en matière d'industrie et de la propriété industrielle.</p> <p>Assurer le respect des droits d'auteurs.</p>	<p>Appliquer la politique industrielle au niveau local.</p> <p>Encadrer et organiser les producteurs locaux.</p> <p>Développer la coopération industrielle au niveau local</p>	<p>Appuyer les initiatives individuelles et collectives en matière d'industrie</p>	<p>Produire des biens et services marchands.</p>

ARTISANAT	Promouvoir l'artisanat et les petites et moyennes entreprises	Définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'artisanat. Définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion des petites et moyennes entreprises.	Définir et mettre en œuvre des stratégies locales de promotion de l'artisanat. Organiser et encadrer les artisans locaux.	Appuyer les initiatives en matière de production artisanale.	Produire des biens artisanaux. Offrir des prestations de services.
-----------	---	---	--	--	---

#### DOMAINE DE LA PRODUCTION (suite)

		Acteurs et rôles			
Secteurs	Objectifs globaux	Etat	Collectivités locales	ONG & Associations	Secteur Privé
MINES ET GEOLOGIE	Promouvoir la recherche et l'exploitation géologique.	Définir et mettre en œuvre une politique de recherche et d'exploitation géologique et minière. Valoriser la recherche minière. Réglementer l'exploitation minière et géologique	Favoriser l'emploi des ressources humaines locales nécessaires à la recherche et à l'exploitation. Collaborer à la mise en évidence des substances minérales Faciliter l'accès aux zones de recherche.	Appuyer la réalisation de la recherche géologique et minière par la fourniture de moyens techniques et financiers. Aider à la formation de cadres locaux.	Effectuer la recherche géologique et minière pour la mise en exploitation des substances minérales. Assurer le transfert de technologie. Contribuer au développement économique et social des zones minières. Réhabiliter l'environnement endommagé par l'exploitation minière. Offrir des prestations de services dans le domaine des mines et de la géologie.

#### IV - DOMAINE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

Acteurs et rôles	
------------------	--

<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
EAU & HYDRAULIQUE	Maîtriser les ressources en eau et assurer l'eau potable aux populations.	<p>Définir et mettre en œuvre une politique nationale dans les domaines de l'hydraulique urbaine, villageoise, agricole, pastorale, de la gestion et de la protection des ressources en eau.</p> <p>Normaliser et mettre en application la législation en matière d'exploitation des ressources en eau.</p> <p>Réaliser et gérer les points d'eau (forages, puits, barrages).</p> <p>Réaliser et gérer les aménagements hydroagricoles.</p> <p>Assurer l'eau potable aux populations.</p>	<p>Mobiliser les ressources locales indispensables à la réalisation des objectifs de portée locale.</p> <p>Contrôler les moyens de mise en œuvre des objectifs en matière d'hydraulique au niveau local.</p> <p>Réaliser et gérer les points d'eau.</p> <p>Appliquer la législation.</p>	<p>Appuyer les réalisations en matière hydraulique.</p> <p>Appliquer la législation.</p> <p>Réaliser et gérer les points d'eau.</p>	<p>Offrir les prestations de services demandées dans le cadre des réalisations hydrauliques.</p> <p>Réaliser et gérer des points d'eau.</p> <p>Appliquer la législation.</p>
ENERGIE	Promouvoir le secteur de l'énergie	<p>Formuler et mettre en œuvre une politique énergétique nationale.</p> <p>Réglementer et contrôler la production, l'approvisionnement et la distribution des énergies conventionnelles sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables.</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre des plans locaux de production, de distribution et de maîtrise d'énergie.</p> <p>Créer et gérer les infrastructures énergétiques.</p>	<p>Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives nationales et locales en matière de production, de distribution et de maîtrise d'énergie.</p> <p>Concourir au développement de l'expertise</p>	<p>Créer et gérer les infrastructures énergétiques.</p> <p>Produire et distribuer l'énergie.</p> <p>Offrir des prestations de service dans le domaine de l'énergie.</p>

		Créer, équiper et contrôler les infrastructures énergétiques.		nationale.	
--	--	---	--	------------	--

### DOMAINE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION (suite)

		Acteurs et rôles			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
TRANSPORTS	Développer les transports.	<p>Définir et mettre en œuvre une politique de développement des transports.</p> <p>Réglementer et contrôler l'exploitation des infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et ferroviaires.</p> <p>Réglementer et contrôler les transports routiers, ferroviaires, aériens et maritimes.</p>	<p>Définir une politique des transports au niveau local</p> <p>Mettre en œuvre la réglementation et le contrôle en matière de transport au niveau local</p> <p>Offrir des prestations de service transport.</p>	<p>Appliquer la réglementation en matière de transport et de sécurité.</p> <p>Appuyer les activités de sensibilisation et de formation en matière de transport et de sécurité.</p>	<p>Appliquer la réglementation en matière de transport et de sécurité.</p> <p>Offrir le service transport urbain, interurbain et international des personnes et des biens.</p> <p>Assurer la formation en matière de transport et de sécurité.</p>
TOURISME ET HOTELLERIE	Promouvoir le tourisme et de l'hôtellerie.	<p>Définir et mettre en œuvre une politique en matière de tourisme et de l'hôtellerie.</p> <p>Réglementer les activités touristiques et hôtelières.</p> <p>Appuyer les initiatives en matière de réalisation de sites touristiques et hôteliers.</p>	<p>Définir une politique locale en matière de tourisme et hôtellerie</p> <p>Mettre en œuvre une réglementation en matière de tourisme et de l'hôtellerie.</p> <p>Valoriser les ressources touristiques locales.</p> <p>Réhabiliter, rénover, entretenir et protéger les</p>	<p>Concourir à la mise en œuvre de la politique en matière de tourisme et d'hôtellerie.</p> <p>Appliquer la réglementation en matière de tourisme et de l'hôtellerie.</p> <p>Appuyer la</p>	<p>Entreprendre le service de guide.</p> <p>Construire et exploiter des unités hôtelières.</p> <p>Exploiter les centres, zones et circuits touristiques.</p>

			monuments et sites touristiques. Définir les centres, zones et circuits touristiques.	réhabilitation et la rénovation des monuments et sites touristiques. Exploiter les centres, zones et circuits touristiques.	
COMMERCE	Promouvoir le commerce	Définir et mettre en œuvre la politique générale en matière de commerce. Réglementer et contrôler les activités commerciales Veiller à l'application des accords commerciaux internationaux.	Mettre en œuvre la politique commerciale au niveau local.	Contribuer à la promotion des produits nationaux.	Commercialiser des biens et services.

#### DOMAINE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION (suite)

		Acteurs et rôles			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
COMMUNICATION	Promouvoir les communications.	Assurer la couverture médiatique du territoire. Edicter des lois conformes à la libéralisation et à la démocratisation de l'espace médiatique. Appuyer les structures indépendantes de régulation de la	Créer et gérer des radios locales éducatives, des titres de presse et de station de télévision. Encourager l'initiative privée dans le domaine de la communication. Appliquer la réglementation en matière	Créer et gérer des radios locales éducatives, des titres de presse et de station de télévision. Appliquer la réglementation et les règles de déontologie en	Produire et diffuser des informations et des programmes de divertissement. Créer et gérer des agences de publicité, d'enregistrement sonore et audiovisuel. Créer et gérer des titres de presse, de stations de radio et de télévision.

		<p>communication par des mesures d'accompagnement.</p> <p>Assurer le respect de la déontologie en matière de communication</p> <p>Créer et gérer des infrastructures de postes et télécommunications.</p> <p>Veiller à la couverture du territoire et au bon fonctionnement des postes et télécommunications.</p> <p>Réglementer et contrôler le service des postes et télécommunications.</p>	<p>de communication.</p> <p>Créer et gérer des structures dans le domaine de la poste et des télécommunications.</p>	<p>matière des droits d'auteurs.</p>	<p>Gérer des organismes autonomes de défense des droits d'auteurs.</p> <p>Appliquer la réglementation et les règles de déontologie en matière des droits d'auteurs.</p> <p>Créer et gérer des structures dans le domaine de la poste et des télécommunications.</p>
--	--	--	--	--------------------------------------	---

#### DOMAINE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION (suite)

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
TRAVAUX PUBLICS	Développer les infrastructures publiques	<p>Définir et mettre en œuvre une politique en matière de désenclavement interne et externe.</p> <p>Elaborer et coordonner la mise en œuvre et le contrôle des programmes d'entretien et de construction.</p> <p>Réaliser et suivre l'entretien</p>	Réaliser et suivre l'entretien des infrastructures publiques au niveau local.	Appuyer la réalisation d'infrastructures d'utilité publique.	<p>Investir dans la construction des infrastructures routières, cartographiques et énergétiques.</p> <p>Offrir des prestations de services dans la réalisation et l'entretien des infrastructures.</p>

		des: - infrastructures routières, aéroportuaires, ferroviaires et maritimes,  - infrastructures cartographiques et énergétiques.  Etablir des normes et assurer leur contrôle.			
--	--	---	--	--	--

#### DOMAINE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION (suite)

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Promouvoir et valoriser la recherche scientifique	Définir une politique en matière de recherche scientifique et contrôler son application.  Elaborer, coordonner la mise en œuvre et le contrôle des programmes et opérations de recherche scientifique.  Valoriser les résultats de la recherche scientifique, technique et technologique.  Protéger le patrimoine scientifique.	Inciter à la consommation des résultats de la recherche nationale.  Protéger le patrimoine scientifique.  Favoriser les travaux de recherche sur le terrain.  Publier toutes informations relatives au progrès scientifique, technique et technologique.	Appuyer la mise en œuvre de la politique en matière de recherche scientifique.  Consommer les résultats de la recherche nationale.  Protéger le patrimoine scientifique.  Appuyer la mise en œuvre de la politique de formation des	Appliquer la politique définie en matière de recherche scientifique.  Consommer dans le cadre de la production industrielle, les produits de la recherche nationale.  Protéger le patrimoine scientifique.  Contribuer au financement des programmes de recherche scientifique.  Créer et gérer des laboratoires et

		<p>Concevoir et mettre en œuvre une politique de formation et d'insertion des chercheurs dans toutes les disciplines.</p> <p>Définir et financer des programmes nationaux de recherche dans tous les secteurs d'activités.</p> <p>Créer et gérer des centres publics de recherche scientifique.</p> <p>Publier toutes informations relatives au progrès scientifique, technique et technologique.</p>		<p>chercheurs.</p> <p>Apporter un appui à la diffusion et à l'utilisation des résultats de la recherche nationale.</p> <p>Contribuer au financement des programmes de recherche scientifique.</p> <p>Contribuer à la création et à la gestion des laboratoires et centres de recherche.</p>	<p>centres de recherche.</p> <p>Publier toutes informations relatives au progrès scientifique, technique et technologique.</p>
--	--	---	--	---	--

#### V - DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

		<b>Acteurs et rôles</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs globaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>ONG &amp; Associations</b>	<b>Secteur Privé</b>
ENVIRONNEMENT	Sauvegarder l'environnement et lutter contre la désertification	<p>Concevoir et superviser une politique de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles renouvelables.</p> <p>Coordonner les activités en matière de lutte contre la désertification et les autres causes de dégradation de</p>	<p>Mettre en œuvre une politique de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification.</p> <p>Appliquer la réglementation en matière d'environnement.</p>	<p>Appuyer la mise en œuvre de la politique de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification.</p> <p>Appliquer la réglementation environnementale.</p> <p>Appuyer les actions de</p>	<p>Participer à la mise en œuvre de la politique de préservation de l'environnement et de la lutte contre la désertification.</p> <p>Appliquer la réglementation en matière d'environnement.</p> <p>Initier des actions de préservation de l'environnement et de la lutte contre la désertification.</p>

		<p>l'environnement.</p> <p>Elaborer et mettre en application les textes en matière de réglementation des pollutions et des nuisances diverses, des espaces réservés et/ou classés pour l'embellissement.</p> <p>Elaborer une stratégie nationale en matière de lutte contre toutes les formes de pollutions et de nuisance.</p> <p>Elaborer une stratégie nationale en matière d'aménagements des espaces verts et d'embellissements.</p> <p>Elaborer et suivre l'application des stratégies en matière d'éducation environnementale.</p>	<p>Encadrer et appuyer les partenaires intervenant dans l'environnement et dans la lutte contre la désertification.</p>	<p>protection de l'environnement et de lutte contre la désertification.</p>	
--	--	---	---	---	--

#### DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE (suite)

		Acteurs et rôles			
<i>Secteurs</i>	<i>Objectifs globaux</i>	<i>Etat</i>	<i>Collectivités locales</i>	<i>ONG &amp; Associations</i>	<i>Secteur Privé</i>
ASSAINISSEMENT	Promouvoir le cadre de vie.	Concevoir, mettre en œuvre et superviser la politique nationale en matière d'assainissement	Mettre en place des politiques locales	Gérer les eaux usées et les	Gérer les eaux usées et les

		<p>et d'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Elaborer une législation en matière d'assainissement et mettre en œuvre des plans directeurs d'assainissement.</p> <p>Initier, coordonner, et suivre les actions liées à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie tant en milieu rural qu'urbain.</p> <p>Concevoir des outils de gestion des eaux pluviales et des eaux usées, des ordures ménagères et des déchets industriels.</p>	<p>d'assainissement.</p> <p>Gérer les eaux usées et les ordures ménagères.</p> <p>Créer des infrastructures de drainage des eaux pluviales.</p>	<p>ordures ménagères</p>	<p>ordures ménagères.</p>
--	--	--	---	--------------------------	---------------------------

**Article 7 :** L'Etat doit créer les conditions permettant aux autres acteurs d'exercer pleinement les activités qui leur sont dévolues au regard de la présente loi.

**Article 8 :** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.